



Reclamation assurance après un jugement correctionnel

Par **Juls**, le **15/12/2013** à **11:06**

Bonjour,

J'aimerais avoir de l'aide suite à un jugement au tribunal correctionnel.

J'ai été retenu sur l'action civile :

Déclare recevable la constitution de partie civile de "Mr X"

Déclare "Moi" responsable du préjudice subit par "Mr X", partie civile

Condamne "Moi" à payer à "Mr X", partie civile, la somme de 1500 euros à titre de dommages et intérêts

Voilà de quoi j'ai été retenu coupable, sauf que 2 mois après le jugement j'ai payer "Mr X" des dommages et intérêts puisque je n'ai eu les condamnations sur l'action civile 1 mois après le jugement.

Sauf que 1 semaine après l'avoir régler l'assurance de "Mr X" me réclame 3000,09 euros de Dommages...

L'assurance n'est communiquer nulle part dans les parties, et seul un expert de l'assurance est venu constater les dégâts aucun expert judiciaire.

"Mr X" a-t-il oublié de faire part de l'assurance dans le jugement ? Dois-je payer cette

sommes abusif ?

Merci d'avance pour votre aide,

Cordialement